

# ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION VALANT PERMISSION DE VOIRIE

N°24-038

Sandrine JANIAUD LARCHER , Maire de DELLE.

-Vu le Code de la Route ;

-Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 du Livre 2 et Titre I ;

-Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;

-Vu la demande présentée par Mme DROUHOT Béatrice, N°7 rue du Château à DELLE 90100, tendant à obtenir l'autorisation de stationner sur chaussée un camion nacelle de l'Entreprise BN TOITURE, n°8 rue du Jura 90400 DANJOUTIN, au droit du N° 7 rue, du Château à DELLE 90100, le Lundi 19 Février 2024 de 08h00 à 18h00, et le Mardi 20 Février 2024 de 08h00 à 18h00, afin de réaliser des travaux de réparation de chéneau.

## CONSIDERANT

Qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin de permettre le bon déroulement des travaux ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'Entreprise BN TOITURE, est autorisée à occuper la chaussée au droit du N°7 rue, du Château à DELLE 90100, le Lundi 19 Février 2024 de 08h00 à 18h00, et le Mardi 20 Février 2024 de 08h00 à 18h00 , afin de permettre le stationnement d'un camion nacelle .

**ARTICLE 2 :** Vu l'étroitesse de la chaussée, la circulation sera interrompue le Lundi 19 Février 2024 de 08h00 à 18h00, et le Mardi 20 Février 2024 de 08h00 à 18h00, au droit du N°7 rue du Château à DELLE 90100. En conséquence l'accès et la sortie de la rue Pour les habitants des N°2 au N°7,se fera depuis l'intersection avec la Grand-rue, pour les habitants du N°11 l'accès et la sortie se fera par la rue du Général Scherer.

**ARTICLE 3 :** Le permissionnaire sera responsable de tout accident qui pourrait survenir du fait de l'utilisation du domaine public par lui de ces lieux.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté, sera déposée par les services de la Ville de DELLE, et mise en place par la Scté BN TOITURE.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Police Intercommunale, le Garde Champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le chef de centre des Sapeurs - Pompiers ;
- Monsieur le Président de la CCST - Police Intercommunale ;
- Monsieur le chef de centre du SAMU ;
- Madame DROUHOT Béatrice ;
- La Scté BN TOITURE.

A Delle, le 06 Février 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 08/02/2024  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.